

## **AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

### **Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 56/05**

**Demande d'un crédit de Fr. 75'000.- pour une subvention au PAM (Prangins Animation Morettes) pour les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Martine Baud, Monique Peuker et Messieurs Gilles Mauroux, Hans-Peter Hasler, François Bryand, s'est réunie le lundi 21 mars 2005, en présence également de Madame Eliane Jaccard, Municipale responsable de ce dossier. Cette dernière a répondu aux questions de notre commission et nous a transmis les comptes récapitulatifs de la saison 2003-2004, le budget de la saison 2004-2005 ainsi qu'une copie de 2 études sur la salle des Morettes réalisées en 1999 et 2000 par OPUS ONE SA. A noter que Monsieur G. Mauroux a pu s'exprimer également comme membre du PAM.

#### **Situation :**

La formule choisie par la municipalité consiste à confier, dès l'ouverture en 2001 du Centre Communal des Morettes, sous forme de mandat non rémunéré, l'animation du centre et l'organisation de spectacles à un comité ad hoc (PAM), aidé de quelques amateurs tous bénévoles. Ce groupe de personnes de bonne volonté, a organisé une vingtaine de spectacles en quatre saisons. A quelques exceptions près, les spectacles présentés ont été déficitaires, ce qui obligea la commune à couvrir les déficits de l'ordre de 10 à 15'000 Fr. par année. Le PAM a néanmoins démontré, à deux reprises, qu'en attirant 250 personnes ou plus, l'équilibre financier pouvait être atteint.

A noter que, le souci permanent du comité de maîtriser les déficits, limite le montant des cachets alloués aux artistes, et en corollaire, faute de notoriété, pénalise la fréquentation et les recettes. A cet égard, une indexation du cachet de l'artiste au nombre d'entrées semblerait plus judicieuse et permettrait de mieux bénéficier du «réseau» de l'artiste.

**Cause du déficit :**

A l'évidence, la fréquentation moyenne des spectateurs a été insuffisante. Lors de toute la saison 2003-2004 cette moyenne était inférieure à 100 personnes et pour certains spectacles inférieure à 50 ! En conséquence les recettes liées aux ventes de billets ne couvrent que 2/3 des charges globales. Par ailleurs les recettes de la buvette, pour les mêmes raisons, ne couvrent même pas les charges de cette dernière.

**Objectifs :**

Les membres de la commission partagent la nouvelle stratégie du PAM, qui souhaite augmenter la fréquentation des spectacles en engageant des artistes de plus grande notoriété sur l'ensemble de la saison d'une part, et en renforçant sensiblement la communication relative à chaque spectacle d'autre part.

**Moyens :**

Afin de planifier suffisamment tôt la saison artistique, d'améliorer le niveau des spectacles offerts à la population et aux enfants de Prangins, le comité en place doit pouvoir compter sur davantage de moyens financiers. Une subvention annuelle, de 10'000.- supplémentaire à la couverture de déficit accordée aujourd'hui chaque année, devrait permettre « en amont » de mieux planifier la saison, d'étoffer l'offre culturelle, d'améliorer la fréquentation des spectacles et établir à terme une gestion équilibrée voire rentable de la salle.

**Position de la commission :**

La commission partage la position de la municipalité qui entend poursuivre le développement d'une politique culturelle pour notre village. Le travail du comité (PAM) depuis 4 ans mérite d'être soutenu et encouragé. La formule actuelle, basée sur une organisation bénévole et une couverture « à posteriori » des déficits, n'est pas satisfaisante et contraint le PAM à une gestion prudente et déficitaire. Une approche nouvelle basée sur le maintien d'un comité bénévole allié à l'octroi d'une subvention annuelle sur trois ans mérite d'être envisagée.

La commission tient cependant à rappeler que dans le cadre d'une subvention, les budgets et comptes détaillés de chaque exercice devront, comme aujourd'hui, être soumis et approuvés par la municipalité. D'autre part nous proposons d'établir un règlement afin de préciser la procédure à respecter en cas de déficits éventuels, et le cas échéant pour l'utilisation des bénéfices. Enfin, avant l'échéance des 3 ans (saison 2007-2008), la municipalité devrait établir un bilan objectif de cette nouvelle politique et en tirer toutes les conséquences quant à la poursuite de la gestion de la salle des Morettes.

